

République Française
Département : BAS-RHIN
Arrondissement : Haguenau

COMMUNE DE SCHIRRHOFFEN

Séance du Conseil Municipal du mardi 14 avril 2026

Délibération N° DE_025_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	14
Date de la convocation : 09/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de conseil), sous la présidence de Monsieur Lionel DOLT.

Présents : Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Barthélémy MATTER, Madame Monique FURST, Madame Christine HEITZ, Monsieur Christophe FUHRMANN, Madame Fanny FURST, Monsieur Jérôme ROYER, Madame Nadia HARTER, Monsieur Olivier SCHMITTER, Monsieur Nicolas GENTNER

Représentés : Madame Huguette HAASSER représentée par Madame Monique FURST, Monsieur Frédéric LABEYS représenté par Monsieur Jérôme ROYER, Madame Audrey SCHUH représentée par Monsieur Lionel DOLT, Monsieur Frédéric BEMMANN représenté par Madame Christine HEITZ

Absents :

Excusés : Madame Perrine DELVART

Objet : Attribution logement 2 rue du Château 1er étage

Le bail du logement communal situé au 2, rue du Château, a été résilié par la locataire avec effet au 1^{er} mars 2026,

Suite à la publication de l'avis de vacance de ce logement,
Après en avoir délibéré

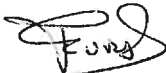
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents

ATTRIBUE le logement à M. KUENTZ Kylian et Mme WASSER Loona à compter du **6 mars 2026**.

FIXE le loyer mensuel à **526.63** euros à compter du **6 mars 2026**. Celui-ci sera révisé par coefficient d'actualisation à chaque date anniversaire.

AUTORISE la maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Madame Monique FURST
Secrétaire de séance



Monsieur Lionel DOLT
Le Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif de Strasbourg peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr